

déi Lénk

Nathalie Oberweis
Députée

Luxembourg, le 25 juin 2021

Concerne : Question parlementaire relative aux statistiques de la criminalité liée aux drogues

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de la Sécurité intérieure.

La criminalité liée aux drogues fait actuellement l'objet de débats controversés. Or, en l'absence de statistiques objectives, un débat raisonnable et raisonné n'est pas possible. Selon nos informations, la police aurait reçu la consigne de procéder à plus d'interpellations pour des faits liés au trafic ou à la consommation de drogues. Cette approche risque toutefois de « gonfler » les statistiques. Partant je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre de la Sécurité intérieure :

- 1) Monsieur le ministre peut-il nous fournir des statistiques exhaustives et détaillées sur les interpellations liées au trafic de stupéfiants par année depuis 2016 ?
- 2) Monsieur le ministre peut-il nous donner des informations sur les ressources humaines employées par la police dans la lutte contre la criminalité liée aux drogues par année depuis 2016?
- 3) Monsieur le ministre peut-il nous fournir de plus amples informations sur l'approche de la police grand-ducale pour combattre le trafic de drogues ?
- 4) Monsieur le ministre peut-il nous confirmer que la police a reçu la consigne de multiplier les interpellations ?
- 5) Dans l'affirmative, Monsieur le ministre pense-t-il qu'il s'agit là d'une politique efficace pour lutter contre le trafic de stupéfiants ?
- 6) Toujours dans l'affirmative, Monsieur le ministre ne pense-t-il pas que la police devrait se concentrer sur un travail d'enquête plus sérieux qui permettrait de remonter aux sources du trafic de drogues puis qu'une grande partie des interpellations ne constatent que des petits délits ?
- 7) Toujours dans l'affirmative, Monsieur le ministre ne pense-t-il pas que la multiplication des interpellations pour des faits mineurs suscite un débat public faussé et qui manque de sérénité ?

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Nathalie Oberweis



Députée